

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

**Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication**

**Abrogation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes
à l'étranger (Lex Koller).**

Révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Les étrangers pourront à l'avenir acquérir par une procédure d'autorisation simplifiée des immeubles en Suisse. Le Conseil fédéral considère que la Lex Koller n'est aujourd'hui plus nécessaire et qu'elle doit donc être abrogée, ce qui devrait donner des impulsions importantes à l'économie. Dans certaines régions, pour prévenir les problèmes pouvant surgir dans la construction de logements de vacances, le Conseil fédéral prévoit des mesures d'accompagnement en matière d'aménagement du territoire.

Date limite: 28 février 2006

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédérale de la justice, Bundesrain 20, 3003 Berne, téléphone 031 322 41 20, Office fédéral du développement territorial, Bundeshaus Nord, 3003 Berne, téléphone 031 322 55 55, www.ejpd.admin.ch

15 novembre 2005

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. EFJP/DETEC. Abrogation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller). Révision de la loi fédérale sur l'aménagement du terri-toire

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.11.2005
Date	
Data	
Seite	6225-6225
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 047

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.